

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 2025 à 18H
SALLE DE LA MAIRIE DE LIVERS-CAZELLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	32

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 19 février s'est réuni dans la salle de la Mairie de Livers Cazelles, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix (arrivée à 18h20), M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme. Caroline Breuillard, Mme. Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frederic Ichard, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme. Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme. Sylvie Gravier, M. Claude Blanc, Mme. Laurence Poillerat, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean Christophe Cayre, M. Mathieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jean-Christian Bohère (arrivé à 18h10).

Pouvoirs : Mme. Christine Tressols pouvoir à M. Claude Blanc, M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à Mme. Caroline Breuillard, M. Serge Rouquette pouvoir à M. Patrick Montels, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Laurence Poillerat, Mme. Delphine Pinczon du Sel pouvoir à Mme. Nathalie Mulet.

Absents et excusés : M. Serge Dalmières, M. Jean-Claude Lavi, M. Laurent Deshayes, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty, M. Thierry Douzal, M. Jérémie Steil.

17 - 2025 Délibération portant règlement de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALAE -ALSH) pour les établissements de la communauté de communes du Cordais et du Causse

Vu le règlement intérieur de la restauration scolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement pour les établissements de la communauté de communes actuellement en vigueur ;

Considérant la nécessité de le remettre à jour pour intégrer notamment le système de réservation via le « portail famille » ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet de règlement.

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ


APPROUVÉ le projet de règlement de l'ALAE, l'ALSH et de la restauration scolaire,
DIT que ce règlement est applicable à partir du 1^{er} mars 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président,


Philippe WOILLEZ


Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le 27/02/2025, de sa publication le 27/02/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du 27/02/2025.